

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 25 septembre 2023

Délibération n°2023/242

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 47 Votants : 56 Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 25 septembre à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Clonas sur Varèze, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public, et transmise en directe sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievreethone.fr

Date de convocation du Conseil : 19 septembre 2023

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	Mr MONTEYREMARDE Christian
ANJOU	Mr DOLPHIN Jean Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mr PAQUE Yannick – Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mr SOLMAZ Kéan
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme GRANGEOT Christelle
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles
CHEYSSIEU	Mr BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	Mr VIALLATTE Régis
COUR ET BUIS	Mr GARNIER Jacques
JARCIEU	Mr BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André - Mme ALBUS Delphine – Mr COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle
MOISSIEU SUR DOLON	Mr MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	Mr MERLIN Denis
MONTSEVEROUX	Mr PIVOTSKY Pierre
PACT	Mr ILTIS Laurent
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr PASCAL Michel
PRIMARETTE	Mr MERCIER Serge
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert – Mr PEY René - Mme BONNET Josette – Mr ROUSVOAL Marc – Mme HAINAUD Marie-Christine – Mme LINOSSIER Nathalie
SABLONS	Mr TEIL Laurent
SAINT ALBAN DU RHONE	Mr CHAMBON Denis
SAINT CLAIR DU RHONE	Mme LECOUTRE Sandrine – Mr MERLIN Olivier
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr GENTY Philippe - Mme LIBERO Marie-France - Mr CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine - Mr RULLIERE Claude - Mme CHOUCHANE Aida
SAINT PRIM	Mr CROS Michel
SAINT ROMAIN DE SURIEU	M. MOUCHIROUD Robert
SALAISE SUR SANNE	Mr VIAL Gilles - Mme GIRAUD Dominique - Mr AZZOPARDI Xavier

SONNAY
VERNIOZ
VILLE SOUS ANJOU

Mr LHERMET Claude
Mr REY Jean Marc
Mr SATRE Luc

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr SEGUI Jean-Michel pouvoir à Mr GENTY Philippe - Mme COULAUD Raymonde pouvoir à Mr MALATRAIT Jean Charles - Mr DARBON Thierry pouvoir à Mr MONDANGE André – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mme ALBUS Delphine - Mr PAVONI Jean-François pouvoir à Isabelle DUGUA – Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent – Mr DESSEIGNET Frédéric pouvoir à Mme LECOUTRE Sandrine – Mme BUNIAZET Françoise pouvoir à Mr AZZOPARDI Xavier – Mr REY Jean Marc pouvoir à Mr MERLIN Denis

EXCUSES : Mr FLAMANT Yann – Mme MONNERY Annie – Mr ANDRE Sébastien - Mme TYRODE Elisabeth – Mr GIRARD Gabriel – Mr IMBLOT Jean Paul – Mme OGIER Karelle - Mr DURIEUX Jean Luc - Mr BOUSSARRD Gérard – Mme BATARAY Zerrin – Mr BECT Gérard - Mr MONTEYREMARDE Axel

Monsieur Robert DURANTON a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Finances : répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) pour l'exercice 2023

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-28-4 ;
- Vu le Code général des impôts, notamment l'article 1609 nonies C ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 27 septembre 2021 relative au pacte financier et fiscal ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 8 novembre 2021 relative à la répartition de la dotation de solidarité communautaire ;
- Vu l'avis favorable de la commission des finances du 11 septembre 2023 ;

Considérant que le Conseil communautaire, par délibérations des 27 septembre 2021 et 8 novembre 2021, a décidé le versement d'une dotation de solidarité communautaire calculé comme suit :

- Montant global de l'enveloppe votée au BP 2023 : 100 000 € ;
- Critère n°1 de répartition : 2/3 insuffisance du potentiel financier par habitant au regard du potentiel financier moyen sur le territoire de la Communauté de communes ;
- Critère n°2 de répartition : 1/3 revenu par habitant de la commune par rapport au revenu moyen par habitant de la Communauté de communes.

Considérant la mise en application de ces critères pour l'année 2023,

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité de ses membres,

FIXE le montant de la DSC 2023 à 99 999.98 € ;

DÉCIDE de reconduire les critères adoptés en 2021 :

- o 2/3 insuffisance du potentiel financier par habitant de la commune au regard du potentiel financier moyen par sur le territoire de la Communauté de communes ;
- o 1/3 revenu par habitant de la commune par rapport au revenu moyen par habitant de la Communauté de communes ;

DÉCIDE le versement d'une DSC aux 37 communes dont les montants s'établissent en 2023 comme suit :

COMMUNES	DSC 2023 arrondie à 2 décimales
AGNIN	1 921,47 €
ANJOU	1 762,54 €
ASSIEU	2 738,07 €
AUBERIVES/VAREZE	2 321,31 €
BEAUREPAIRE	7 270,08 €
BELLEGARDE POUSSIEU	1 717,79 €
BOUGE CHAMBALUD	2 125,28 €
CHALON	293,57 €
CHANAS	3 867,90 €
CHAPELLE DE SURIEU	1 348,41 €
CHEYSSIEU	1 649,14 €
CLONAS SUR VAREZE	2 196,85 €
COUR ET BUIS	1 535,78 €
JARCIEU	1 880,74 €
MOISSIEU SUR DOLON	1 360,33 €
MONSTEROUX MILIEU	1 480,69 €
MONTSEVEROUX	1 854,36 €
PACT	1 581,80 €
PEAGE DE ROUSSILLON	9 893,54 €
PISIEU	944,49 €
POMMIER DE BEAUREPAIRE	1 370,52 €
PRIMARETTE	1 279,38 €
REVEL TOURDAN	1 837,66 €
ROCHES DE CONDRIEU	3 126,13 €
ROUSSILLON	12 158,13 €
SABLONS	3 345,76 €
SAINT ALBAN DU RHONE	1 015,16 €
SAINT BARTHELEMY	1 780,56 €
SAINT CLAIR DU RHONE	3 905,27 €
SAINT JULIEN DE L'HERMS	285,15 €
SAINT MAURICE L'EXIL	7 156,15 €
SAINT PRIM	2 115,84 €
SAINT ROMAIN DE SURIEU	676,08 €
SALAISE SUR SANNE	3 980,75 €
SONNAY	2 030,23 €
VERNIOZ	2 357,59 €
VILLE SOUS ANJOU	1 835,48 €
TOTAL	99 999,98 €

AUTORISE Madame la Présidente à prendre toute décision et signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Monsieur le Responsable du service gestion comptable de Roussillon, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD